

**Ministère de la Région de Bruxelles-
Capitale**

A.A.T.L. – D.U.

Monsieur Albert GOFFART

Directeur

C.C.N. - Rue du Progrès, 80 / bte 1

B – 1035 BRUXELLES

Bruxelles, le

Réf DU : 15/pfu/227340

Réf DMS : GCR/2264-0054/14/2009

-056pu/01urb09 et

/15/2009-212pu/01urb09

Réf CRMS : AVL/KD/SBK-2.45/s.463

Annexe : 1 dossier

Monsieur le Directeur,

Objet : SCHAERBEEK. Rue Josaphat, 215, 229-241 / rue de la Ruche, 30.

Aménagement d'un centre de technologies et réalisation d'une issue de secours entre deux parties du complexe scolaire.

Avis conforme (*Dossier traité par Mme O. Maroutaëff – DU et M. G. Conde Reis - DMS*)

En réponse à votre lettre du 7 septembre 2009, en référence, reçue le 9 septembre, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que, en sa séance du 23 septembre 2009, et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a émis un avis conforme favorable sous réserve.

Comptant parmi les œuvres majeures de l'architecte Henri Jacobs (1907), la totalité des parties originelles - en ce compris le mobilier fixe par destination - du complexe scolaire formé par l'Ecole communale n° 1 (rue Josaphat, 229), le gymnase (rue Josaphat, 241) et l'ancienne Ecole industrielle (rue de la Ruche, 30) sont classées somme ensemble.

Pour rappel, dans le cadre de la réorganisation des locaux du complexe scolaire de la Ruche, la CRMS a émis, le 10 juin 2009, un avis conforme défavorable sur l'installation d'une issue de secours exigeant l'aménagement d'une longue passerelle extérieure au bâtiment classé pour rejoindre le deuxième étage de l'autre aile.

La CRMS avait, par contre, encouragé l'auteur à s'orienter vers une des autres solutions qui était à l'étude et qui proposait le percement d'une simple porte, telle une porte dérobée, sous une des baies existantes dans le local classé (local n°9 ou « salle des Colonnes »), dont le châssis devait être adapté en conséquence. Cette connexion permettait de rejoindre directement l'autre aile sans passerelle extérieure. C'est sur cette solution que la CRMS est invitée à se prononcer aujourd'hui.

La porte serait percée sous une baie de la grande classe (« salle des Colonnes ») pour relier cette aile au bâtiment plus récent. Le dossier prévoit une porte standard RF 1/2h (équipée d'une barre anti-panique ?).

Toutefois, l'aspect réel de cette porte n'étant pas documenté, la CRMS ignore l'impact qu'elle aura dans le local classé. S'agit-il d'une porte avec ou sans chambranle ?

L'adaptation du châssis existant (voir cahier spécial des charges, pp. 34-35) n'est pas non plus documentée sur les plans.

Par conséquent, la CRMS émet un avis favorable sur l'intervention sous réserve qu'il s'agisse d'une porte dépourvue de cadre et de moulure, et peinte dans la même couleur que le mur pour s'y fondre le mieux possible.

Elle demande que le modèle de la porte ainsi que les détails techniques documentant l'adaptation du grand châssis soient présentés pour accord préalable à la DMS.

Le descriptif des travaux sera adapté en conséquence.

Enfin, en ce qui concerne l'aménagement d'un laboratoire de chimie dans le bâtiment situé au n°215 de la rue Josaphat et la création d'un escalier en acier entre tous les étages, la CRMS déconseille le choix d'un escalier hélicoïdal encagé. Elle préconise un escalier avec quatre paliers dont le dégagement serait suffisant pour permettre l'évacuation des élèves dans des conditions satisfaisantes.

A ce sujet, la CRMS recommande d'élaborer un plan global d'évacuation des élèves en cas d'urgence pour éviter de procéder à d'autres interventions ponctuelles.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos meilleurs sentiments.

A. VAN LOO
Secrétaire

C.c. : A.A.T.L. – D.M.S. (M. G. Conde Reis).

G. VANDERHULST
Président f.f.